



Assemblée parlementaire de l'OTAN

## COMPTE RENDU

de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité

*Sala N Iorga, Parlement (Sénat et Chambre des députés)  
Bucarest (Roumanie)*

samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b>Président</b>	Vitalino CANAS (Portugal)
<b>Rapporteure générale</b>	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
<b>Rapporteure de la sous-commission sur la gouvernance démocratique</b>	Jane CORDY (Canada)
<b>Rapporteure spéciale</b>	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Paolo ALLI (Italie)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Belgique	Georges DALLEMAGNE Brigitte GROUWELS Sébastien PIRLOT Alain TOP Luk VAN BIESEN Veli YÜKSEL
Bulgarie	Spas PANCHEV
Canada	Marc SERRÉ
Croatie	Nenad STAZIC
République tchèque	Tomas JIRSA
France	Anissa KHEDHER Joaquim PUEYO
Allemagne	Anita SCHÄFER
Hongrie	Sandor FONT
Italie	Bruno CENSORE Emilio FLORIS Luca FRUSONE Domenico SCILIPOTI ISGRO Luciano URAS
Lettonie	Aleksandrs KIRSTEINS
Lituanie	Dainius GAIZAUSKAS
Luxembourg	Alexander KRIEPS
Monténégro	Genci NIMANBEGU
Pays-Bas	Marjolein FABER Raymond KNOPS Maria MARTENS
Norvège	Rigmor AASRUD
Pologne	Pawel BEJDA
Roumanie	Angel TILVAR
Slovaquie	Anton HRNKO
Slovénie	Jasna MURGEL Matej TONIN
Espagne	Ana Maria BOTELLA
Turquie	Ziya PIR Zehra TASKESENLIOGLU
Royaume-Uni	Mary CREAGH Lord JOPLING
États-Unis	Gerald CONNOLLY Thomas MARINO Linda SANCHEZ

**Délégations associées**

Arménie

Suren MANUKYAN  
Edmon MARUKYAN  
Koryun NAHAPETYAN  
Hubert FUCHS  
Anton HEINZL  
Kamran BAYRAMOV  
Nikola LOVRINOVIC  
Asim SARAJLIC  
Eero HEINALUOMA  
Tom PACKALEN  
Mikko SAVOLA  
Irakli BERAIA  
Irakli SESIASHVILI  
Mihail GHIMPU  
Vladimir DJUKANOVIC  
Göran PETTERSSON  
Isidor BAUMANN  
Chantel GALLADÉ  
Werner SALZMANN  
Yurii BEREZA  
Iryna FRIZ  
Serhiy LARIN  
Oksana YURYNETS

Autriche

Azerbaïdjan  
Bosnie-Herzégovine

Finlande

Géorgie

République du Moldova  
Serbie  
Suède  
Suisse

Ukraine

**Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens**

Maroc

Mohammed AZRI  
Youssef GHARBI

**Observateurs parlementaires**

Australie  
Kazakhstan  
Conseil national palestinien

Ross HART  
Yersultan BEKTURGANOV  
Abdelrahim BARHAM  
Mohammed HEGAZI  
Sang Don LEE  
Jong-Kul LEE

République de Corée

**Intervenants**

**Sergiu CELAC**  
membre, conseil scientifique du *New Strategy Center*  
**Salam KAWAKIBI**  
directeur adjoint, Initiative de réforme arabe (ARI)  
**Mark GALEOTTI**  
chercheur principal et coordinateur, centre de sécurité européenne, Institut des relations internationales, Prague  
**Theresa FALLON**  
directrice, centre d'études sur la Russie, l'Europe et l'Asie (CREAS)

**Secrétariat international**

Andrius AVIZIUS, directeur  
Ceylan TACI, coordinatrice  
Joseph SADEK, assistant de recherche

**Samedi 7 octobre 2017**

**I. Remarques préliminaires de Vitalino CANAS (Portugal), président**

1. Dans ses remarques préliminaires, le président, **Vitalino Canas** (PT), souhaite la bienvenue à Bucarest aux membres de la commission et aux nouveaux collègues. Il remercie ensuite la délégation roumaine pour le remarquable travail qui a été accompli pour préparer et organiser la session annuelle de 2017. Le président appelle l'attention sur quatre questions administratives : la procédure applicable pour la séance de questions-réponses de la commission ; le rappel aux porteurs du badge rouge qu'ils doivent signer la feuille de présence ; le *hashtag* officiel de la session (#natopabucharest) ; enfin, la nécessité pour les délégués de sauvegarder leurs documents.

**II. Adoption du projet d'ordre du jour [156 CDS 17 F]**

2. **Le projet d'ordre du jour [156 CDS 17 F] est adopté.**

**III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Tbilissi, Géorgie, le samedi 27 mai 2017 [144 CDS 17 F]**

3. **Le compte rendu [144 CDS 17 F] est adopté.**

**IV. Procédure pour les amendements aux projets de résolution *Stabilité et sécurité dans la région de la mer Noire* [219 CDS 17 F] et *Faire face à l'arsenalisation de l'information* [215 CDS 17 F]**

4. M. Canas fait référence aux deux résolutions présentées à la commission et rappelle aux délégués que la procédure applicable pour déposer des amendements est affichée dans la salle de la commission. Il précise que la date limite de dépôt des amendements est le jour même avant 10h30, et que seuls les amendements signés par le secrétaire de la commission sont acceptés.

**V. Table ronde *Politique et sécurité : évolution de la situation dans la région de la mer Noire***

- **Exposé de Sergiu CELAC, membre, conseil scientifique du *New Strategy Center*, sur *La perspective roumaine sur la sécurité et la stabilité dans la région de la mer Noire***

5. L'ambassadeur **Sergiu Celac** présente la région de la mer Noire sous l'angle stratégique, dans le contexte plus général du flanc Est de l'OTAN. L'engagement de la Roumanie auprès de l'OTAN présente deux facettes : la sécurité de chaque État membre est la préoccupation de tous les autres, et la sécurité nationale commence chez soi. C'est pourquoi M. Celac insiste sur l'importance pour les États membres de l'OTAN d'investir dans leur propre sécurité nationale, et ce pourquoi il considère les engagements pris lors du sommet du pays de Galles si importants. L'orateur appelle l'attention sur l'attachement de la Roumanie aux engagements de l'OTAN, à sa défense et aux initiatives européennes en matière de défense. L'ambassadeur fait remarquer que l'environnement sécuritaire actuel requiert une participation active de la Roumanie dans toutes les régions de l'Alliance, de la mer Baltique jusqu'au nord du pays, ainsi que de la mer Noire et de la mer Méditerranée jusqu'au sud du pays. Il précise que les autorités comme la population roumaines souscrivent à la fois aux piliers européen et américain de l'OTAN. L'argument selon lequel il conviendrait de choisir entre les deux n'est pas valable.

6. Le deuxième point abordé par M. Celac concerne le rôle négatif joué par la Russie en militarisant la région et en déstabilisant la République de Moldova. Les provocations en Transnistrie sont semblables aux actions menées par les Russes en Géorgie, en Crimée, dans l'est de l'Ukraine et en Syrie. L'intervenant décrit ces actes répétés comme une tentative de la Russie de changer la situation sur le terrain et de dissimuler ses avancées géopolitiques sous un semblant de légalité. Il considère que la question de la souveraineté de la République de Moldova sur la Transnistrie a une incidence immédiate sur la sécurité transatlantique sur le plan militaire. L'ambassadeur rappelle que l'escalade militaire et la contestation de la souveraineté moldave sont deux actions aux effets déstabilisateurs, perçues toutes deux comme des menaces pour la sécurité nationale par les gouvernements ukrainien et roumain. Enfin, la militarisation de la région de la mer Noire et le déploiement en Crimée de capacités anti-accès/déni de zone constituent une menace pour l'OTAN.

7. M. Celac conclut son exposé par des remarques sur les perspectives de coopération dans la région. La situation de corde raide dans laquelle se trouve aujourd'hui la région de la mer Noire ne pourra encore durer longtemps. Bien que les organisations multilatérales présentes sur le terrain aient toutes été fragilisées par des impératifs géopolitiques, l'ambassadeur estime qu'elles ont toujours autant d'importance et qu'elles doivent continuer d'exister. Même avec des attentes réduites, les organisations multilatérales/démocratiques auront toute leur utilité lorsque le contexte politique s'améliorera.

- **Examen du projet de rapport spécial *Promouvoir la stabilité dans la région de la mer Noire* [159 CDS 17 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure spéciale, suivi d'un débat**

8. **Ulla Schmidt** (DE) présente son rapport en indiquant qu'il concerne les pays riverains de la mer Noire et qu'il faudra attendre un prochain rapport pour que les suggestions d'un élargissement de son champ d'observation soient prises en compte. Le principal message du rapport est que l'on ne peut pas parler de la région de la mer Noire en se limitant à un discours purement militaire. Cette région est extrêmement diversifiée et sur les six pays qui bordent la mer Noire, deux sont membres de l'UE, trois membres de l'OTAN, et deux de proches partenaires de l'Alliance. Et puis il y a bien sûr la Russie, qui est évidemment un voisin de premier plan, quoique difficile. La région est aussi stratégique, car elle est le point central qui réunit la Russie, l'Ukraine, la Turquie, le Caucase, les Balkans et le Moyen-Orient. La mer Noire est une plateforme énergétique de grande ampleur et un important couloir d'échanges. C'est également une région où l'activité touristique est très développée.

9. La rapporteure spéciale souligne que les violations de la souveraineté territoriale qui sont commises sont troublantes, et que l'OTAN ne doit pas rester sans rien faire. Cela dit, la réponse de l'Alliance ne saurait se limiter à des mesures militaires de réassurance. La communauté euro-atlantique doit mettre l'accent sur des mesures à caractère civil qui permettraient de favoriser le développement des échanges, des déplacements et des contacts interpersonnels entre les pays de la mer Noire. Les États riverains eux-mêmes doivent prendre l'initiative de dynamiser la coopération régionale. En outre, l'UE, en tant que puissance de persuasion et acteur économique, a un rôle important à jouer pour aider la région à se développer.

10. Le rapport dresse la liste des intérêts communs entre tous les pays riverains de la mer Noire : la préservation de l'environnement, la lutte contre le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée, la promotion du tourisme et la croissance économique. Le projet de rapport évoque également le recul démocratique ainsi que l'érosion des droits humains, de la liberté des médias et de l'État de droit dans certaines parties de la région, autant de questions qui occupent une place centrale dans les travaux de la commission sur la dimension civile de la sécurité.

11. La rapporteure spéciale tire une conclusion optimiste sur la région de la mer Noire tout en gardant à l'esprit le soutien dont celle-ci a besoin pour se développer, qui passe nécessairement par l'intégration et le dialogue.

12. **Zehra Taskesenlioglu** (TR) et **Irakli Sesiashvili** (GE) expriment leur désaccord quant à certaines analyses qui sont faites dans le rapport au sujet du recul démocratique des États riverains de la mer Noire. Les deux délégués font également part de leur préoccupation concernant certains termes et formulations employés dans le rapport. M<sup>me</sup> Taskesenlioglu précise en outre que, contrairement à ce qu'indique le rapport, la coopération dans la région de la mer Noire se poursuit. **Iryna Friz** (UA) appelle l'attention sur les opérations offensives – à la fois cinétiques et cybernétiques – menées par la Russie dans la région pour porter atteinte à la souveraineté de l'Ukraine et de la Géorgie. L'intervenant suivant, **Angel Tilvar** (RO), souhaite s'assurer que la résolution de la CDS sur la région de la mer Noire reflète bien les objectifs communs de l'OTAN dans la région, y compris celui d'une présence maritime. Enfin, **Mihai Ghimpu** (MD) exprime son mécontentement quant au format 5+2 qui a été adopté pour pacifier la Transnistrie, en ajoutant qu'une meilleure solution serait de réunir les républiques de Moldova et de Roumanie.

13. M<sup>me</sup> Schmidt précise tout d'abord qu'il n'est jamais dit dans le rapport que la coopération dans la région de la mer Noire n'existe plus ou est défailante, mais plutôt qu'elle connaît des difficultés. S'agissant du coup d'État perpétré en Turquie en juillet 2016 et de ses répercussions, la rapporteure souligne que toute réponse doit être conforme aux valeurs de l'OTAN, à savoir la démocratie et la transparence. M. Celac ajoute que la Turquie joue depuis longtemps un rôle de facilitateur au regard de la coopération dans la région de la mer Noire. Se référant à l'intervention de M<sup>me</sup> Friz, l'ambassadeur indique que les actions menées par la Russie sont inacceptables, et décrit la situation dramatique qui règne dans la région.

14. Le président invite les délégués à voter. **Le projet de rapport [159 CDS 17 F] est adopté**, malgré le vote contre de la délégation turque.

## **VI. Table ronde sur *La crise humanitaire en Syrie et en Iraq***

- **Examen du projet de rapport général *La guerre en Syrie et en Iraq : aspects humanitaires* [157 CDS 17 F] présenté par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), rapporteure générale**

15. **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR) commence en affirmant que les guerres en Syrie et en Iraq sont les plus grandes crises de l'histoire récente, en particulier dans les villes de Mossoul, Deir ez-Zor et Raqqa. Bien que Daech\* recule et que sa puissance territoriale et financière s'amenuise (Daech a perdu 90 % de son territoire en Iraq et 65 % en Syrie), les causes profondes des conflits en Syrie et en Iraq ne sont toujours pas réglées. Les contributions de l'OTAN – à savoir la fourniture de conseils et de systèmes AWACS à l'armée iraquienne – ont été utiles. L'Alliance doit continuer à soutenir le gouvernement iraquien. Bien que n'ayant pas de mission de combat en Syrie et en Iraq, l'OTAN doit continuer à participer à l'action de la coalition internationale dans ces pays. Elle doit aussi assurer le respect des cessez-le-feu qui sont négociés et se conformer à la feuille de route des Nations unies pour trouver une solution politique au conflit. La rapporteure souligne que si la situation humanitaire continue de s'aggraver, l'Alliance devra envisager de contribuer à la mise en place de périmètres de sécurité et de zones d'exclusion aérienne. L'OTAN doit aussi continuer à former les soldats iraqiens à la lutte antiterroriste.

16. M<sup>me</sup> Garriaud-Maylam appelle en outre l'attention sur le fait que les populations syriennes sont victimes de violations des droits humains et de crimes de guerre, et que ces infractions ne

---

\* Acronyme arabe utilisé pour désigner l'organisation terroriste État islamique (EI).

sauraient rester impunies. La rapporteure précise que les actions menées par les Nations unies manquent toujours de financements. Ce déficit a des conséquences sur l'aide d'urgence et pèse lourd sur les voisins de la Syrie, qui ont accueilli plus de 5 millions de réfugiés. La rapporteure encourage les délégués à accroître leur soutien à la région.

17. M<sup>me</sup> Garriaud-Maylam rappelle que, malgré les difficultés qu'elle connaît face à l'arrivée de migrants, l'Europe n'a accueilli que 8 % de réfugiés. La rapporteure appelle instamment les pays européens à respecter la mise en œuvre de l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie. Par-delà la crise humanitaire, la communauté euro-atlantique doit renforcer collectivement ses frontières.

18. Compte tenu de la présence de groupes ethniques et religieux en Syrie et en Iraq, l'avenir des deux pays demeure incertain. Une chose est sûre en revanche : face à ces crises politiques et humanitaires, la détermination de l'Alliance doit rester intacte.

- **Exposé de Salam KAWAKIBI, directeur adjoint, Initiative de réforme arabe (ARI),  
*En Syrie : reconstruction alléchante et enterrement de la démocratie, suivi d'un débat***

19. **Salam Kawakibi** débute son exposé par une description pessimiste de la situation en Syrie – en la différenciant du conflit en Iraq, qui dure depuis dix ans. La violence en Syrie et les groupes radicaux sont apparus trois ans seulement après une révolution qui avait été pacifique. L'intervenant exprime son amertume après sept ans de défense des droits humains. Il retient de son expérience aux côtés d'Amis de la Syrie – une coalition de 126 pays ayant soutenu la révolution populaire en Syrie – que les sommets internationaux ont produit peu de résultats. Les conséquences de l'inaction générale sont un nombre de victimes civiles alarmant et la destruction des infrastructures du pays. M. Kawakibi veut être clair : la destruction en Syrie est le fait du régime al-Assad, qui livre une guerre contre sa propre population. De même, la montée en puissance des groupes religieux extrémistes et violents pourrait être le résultat de la campagne militaire du régime.

20. L'intervenant donne ses impressions sur les négociations de Genève et d'Astana. Il considère que les négociations de Genève sont inefficaces parce que le climat en Syrie n'y est pas propice. La raison est que, dans la situation actuelle, la Russie et le régime al-Assad ne sont pas incités à faire des concessions parce qu'ils considèrent qu'ils sont en train de gagner.

21. M. Kawakibi évoque la répression orchestrée depuis longtemps par le régime syrien, en particulier le massacre perpétré à Hama dans les années 1980. Compte tenu de la longue tradition de violence du régime, il est peu probable que la répression prenne fin en Syrie, à moins qu'il y ait un changement majeur dans le pays dans la façon de coopérer avec son allié russe. La Russie a des intérêts stratégiques bien connus en Syrie, qui peuvent être exploités. D'un autre côté, l'Iran est davantage axé sur l'idéologie, et ses choix seront différents de ceux de la Russie.

22. Comme l'indique l'intervenant, bien que les Syriens attendent que la situation sur le terrain change, ils ont aussi mis sur pied plusieurs projets visant à décentraliser l'État et sa gouvernance. Ils mettent en pratique la démocratie. Ainsi, dans les zones non touchées par le conflit, des conseils locaux ont été créés, avec une forte représentation féminine. L'intervenant rappelle aux délégués que les Syriens se préparent à la gouvernance démocratique.

23. Zehra Taskesenlioglu appelle l'attention sur le fait qu'il est important que la communauté internationale assume une part équitable du fardeau en accordant l'asile à des réfugiés et des migrants. **Mary Creagh** (UK) partage l'avis de M. Kawakibi et note qu'il n'existe pas encore en Europe de politique cohérente sur la question de la Syrie. Elle émet par ailleurs deux observations : la première au sujet de l'économie de guerre qui s'est développée en Syrie ; la seconde concernant l'inefficacité des zones de désescalade. Le conflit actuel, signale-t-elle, conduira à une radicalisation des jeunes Syriens. **Mohammed Hegazi** (PNC) revient sur la situation humanitaire dramatique en Syrie. Il se demande en particulier comment les Syriens

pourront retourner dans les régions qu'ils ont quittées et qui étaient sous le contrôle de Daech. **Koryun Nahapetyan** (AM) souhaite savoir quels efforts concrets l'Alliance pourrait déployer en Syrie pour faire parvenir l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, en particulier les communautés arméniennes.

24. M. Kawakibi est d'accord avec M<sup>me</sup> Taskesenlioglu et remercie les voisins de la Syrie pour leur accueil de réfugiés ; il appelle également les autres pays de la région et d'Europe à accroître leur soutien à l'ensemble des victimes du conflit. M<sup>me</sup> Garriaud-Maylam rappelle par ailleurs combien il est important que la communauté euro-atlantique s'occupe de la question de la gouvernance en Syrie et s'attaque au problème de la radicalisation, en son sein et ailleurs. M. Kawakibi revient sur les préoccupations exprimées par M. Nahapetyan, en indiquant qu'il existe en Syrie de nombreuses régions – notamment celle d'Idlib – où le régime restreint l'accès des civils à l'aide humanitaire. Il avertit que cette situation aggravera encore le problème de la radicalisation.

25. Le président invite les délégués à voter. **Le projet de rapport [157 CDS 17 F] est adopté.**

**VII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique *La révolution des médias sociaux : incidences politiques et sécuritaires* [158 CDS DG 17 F] présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure**

26. **Jane Cordy** (CA) affirme pour commencer que la révolution des médias sociaux a une incidence sur presque tous les aspects de la vie quotidienne, et ce dans le monde entier. Les réseaux sociaux ont facilité le dialogue entre les individus et les communautés, et rendu la communication interpersonnelle plus facile et moins coûteuse. M<sup>me</sup> Cordy indique qu'il existe aujourd'hui dans le monde presque 3 milliards d'utilisateurs actifs des médias sociaux, et que ce nombre croît de quelque 20 % par an.

27. La rapporteure relève que l'impact des médias sociaux sur les sociétés au sens large a de profondes répercussions sur les pouvoirs publics, au sein et en dehors de l'Alliance, et cite plusieurs exemples. Elle signale que les médias sociaux ne nourrissent pas toujours un discours productif et ne renforcent pas forcément les institutions démocratiques. La façon dont les algorithmes de ces réseaux distribuent les contenus accroît la polarisation politique. Les médias sociaux, indique la rapporteure, sont en outre utilisés comme des armes par les États et les acteurs non étatiques. Le rapport cite certains exemples de cette arsenalisation tels que la collecte de renseignements, la guerre psychologique, et même les activités de commandement et de contrôle. De tous les acteurs non étatiques, Daech est le plus qualifié en ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux. L'organisation a fait preuve de grandes compétences remarquables en la matière, utilisant les réseaux pour diffuser son idéologie, recruter des membres, lever des fonds, donner des instructions et diffuser sa violence.

28. M<sup>me</sup> Cordy considère que les opérations menées par la Russie sur les médias sociaux représentent des tentatives d'atteinte à la gouvernance démocratique, d'ingérence dans les affaires intérieures des États, et de mise à mal de la réputation de l'Alliance. Un point important est que l'OTAN a déjà commencé à s'attaquer aux problèmes causés par l'utilisation malveillante des médias sociaux par la Russie. Pourtant, la rapporteure insiste auprès des délégués pour que, malgré les actions menées jusqu'ici, des efforts supplémentaires soient déployés à la fois par les gouvernements nationaux et par le secteur privé.

29. Le rapport contient plusieurs recommandations qui sont reprises dans un projet de résolution sur la lutte contre l'arsenalisation de l'information. M<sup>me</sup> Cordy conclut en soulignant que l'Alliance a la difficile tâche de protéger nos démocraties contre les forces subversives et de préserver un accès ouvert à l'internet. Elle pense qu'il est possible de trouver un équilibre entre la protection des institutions des États membres et le maintien d'un discours ferme – en ligne et hors ligne – qui défende nos valeurs et soit conforme aux principes de l'Alliance.

30. **Mikko Savola** (FI) demande comment les sociétés doivent éduquer leurs citoyens pour qu'ils soient capables de faire le tri entre les vraies et les fausses informations. Mary Creagh et Iryna Friz font part des effets néfastes de la guerre de l'information et de la cyberintimidation – menées à la fois de l'intérieur et depuis l'étranger – qu'elles ont constatés dans leurs propres pays. **Veli Yuksel** (BE) souhaite savoir comment l'Alliance peut trouver un compromis entre la liberté d'expression et le contrôle des propos qui sont tenus en ligne, et si cela doit être la tâche des parlementaires ou des entreprises privées. Zehra Taskesenlioglu indique qu'elle a un problème avec le paragraphe 9 du rapport concernant les manifestations dans le parc Gezi. Enfin, **Marc Serré** (CA) demande si la rapporteure a cherché à savoir comment les données personnelles des citoyens sont gérées par les sociétés puis échangées via les réseaux sociaux, et comment les « trolls », les « bots » et les « fake news » peuvent générer l'information.

31. Faisant écho aux propos de M. Savola et de M<sup>mes</sup> Creagh et Friz, M<sup>me</sup> Cordy affirme que l'éducation est extrêmement importante et que la cyberintimidation est un problème qui doit être traité dans tous les pays de l'Alliance. Elle clarifie ensuite le texte à l'intention de la déléguée turque, en précisant que la Turquie n'est pas le seul pays mis en avant et que le rapport cite également des faits similaires dans d'autres pays de l'Alliance. Concernant la remarque de M. Serré, la rapporteure reconnaît que les parlementaires doivent avoir une meilleure compréhension des méthodes de collecte des données employées par les réseaux sociaux.

32. **Le projet de rapport [158 CDS DG 17 F] est adopté.**

**VIII. Exposé de Mark GALEOTTI, chercheur principal et coordinateur, centre de sécurité européenne, Institut des relations internationales, Prague, sur *La guerre de l'information menée par la Russie, suivi d'un débat***

33. **Mark Galeotti** donne une vue d'ensemble de la guerre hybride et de la guerre de l'information qui sont livrées par la Russie. La Fédération de Russie n'a pas la même conception de la guerre de l'information que les pays membres de l'OTAN ou que « l'Occident ». La guerre hybride menée par la Russie va de la guerre de l'information au piratage financier. Les Russes emploient l'expression plus générale de « guerre politique ». M. Galeotti explique que les pays occidentaux classent ces activités dans des catégories différentes, alors que pour les Russes, la corruption des entreprises, l'espionnage d'État et autres tactiques hybrides font partie d'une même doctrine.

34. L'intervenant indique que cette doctrine a trois objectifs : diviser l'Alliance, la distraire des questions stratégiques qui intéressent la Russie, et effrayer les Alliés pour leur faire croire que la menace hybride est plus grave qu'elle ne l'est réellement. M. Galeotti évoque ensuite les priorités stratégiques de la Fédération de Russie et de son président. Il ne pense pas que M. Poutine nourrisse des ambitions territoriales au sujet de « l'Europe de l'OTAN », mais bien qu'il souhaite pouvoir décider de l'avenir des anciennes républiques soviétiques. Le président russe sait très bien comment exploiter les atouts de son pays, affirme M. Galeotti. Malgré son faible pouvoir de persuasion, la Russie mobilise ses forces pour combattre ce que M. Poutine considère comme les points faibles de l'Alliance, à savoir ses institutions démocratiques. La Russie continue d'utiliser ses outils hybrides pour exploiter les désaccords légitimes de l'Alliance, et elle le fait au travers des médias libres des Alliés.

35. Il conclut son exposé par deux points. Premièrement, les membres de l'OTAN doivent prendre conscience que la guerre de l'information a, en soi, peu d'impact. La raison pour laquelle elle en a effectivement un est que les acteurs russes qui mènent cette guerre s'appuient sur les tensions qui existent déjà au sein de l'Alliance et les exacerbent. La seule chose que font les Russes est de mettre un peu d'huile sur le feu. Deuxièmement, les dirigeants russes se réjouissent que l'Alliance fasse autant de cas de la guerre de l'information, car cela leur donne l'air d'être plus puissants qu'ils ne sont. Si les Alliés ont une vague idée des efforts qu'ils doivent

consentir pour lutter contre les menaces cinétiques/traditionnelles, en revanche, ils ont du retard en ce qui concerne le traitement solidaire des questions de contre-ingérence.

36. **Anna Fotyga** (EP) et Iryna Friz approuvent les propos de l'intervenant concernant le besoin de solidarité au sein de l'Alliance et l'urgence de faire face à l'influence malveillante de la Russie. Le président, M. Canas, demande si la Russie se sert de la criminalité organisée comme d'une arme de politique étrangère. M. Galeotti répond que les Russes n'exportent pas la corruption de façon globale, mais plutôt de façon unique d'un pays à un autre. La criminalité organisée russe est plutôt une activité « haut de gamme ». Pour le meilleur ou pour le pire, l'État russe peut être décrit comme une plaque tournante. Par conséquent, le positionnement et la réussite d'une entreprise dépendent de ce que cette dernière peut faire pour l'État, en Russie ou à l'étranger.

37. Mark Galeotti conclut son exposé en passant en revue les méthodes pouvant être utilisées par l'Alliance pour résoudre le problème de la qualité inégale des organisations médiatiques. Il estime qu'une approche fondée sur des normes serait utile. Si n'importe quelle source d'informations peut être accréditée, c'est la qualité du secteur tout entier qui en pâtit. Un ensemble de lignes directrices devrait être établi pour définir ce qu'est une organisation médiatique.

### **Dimanche 8 octobre 2017**

#### **IX. Exposé de Theresa FALLON, directrice, centre d'études sur la Russie, l'Europe et l'Asie (CREAS), sur *Les risques d'instabilité en Asie de l'Est*, suivi d'un débat**

38. **Theresa Fallon** débute son exposé sur les essais de missiles nucléaires et balistiques effectués par la Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée, RPDC). Elle souligne que le dernier essai en date – en septembre 2017, le sixième du genre cette année – a suscité une escalade de déclarations entre les États-Unis et le leader nord-coréen, Kim Jung-Un. Malgré les propos tenus par l'administration états-unienne, il est difficile de savoir en quoi sa stratégie en Asie de l'Est a changé. M<sup>me</sup> Fallon rappelle aux délégués l'importance que présente cette situation pour la communauté internationale, car l'emplacement géographique de la Corée du Nord lui permet de projeter des missiles balistiques intercontinentaux sur plusieurs pays membres et associés de l'OTAN. L'intervenante évoque en outre le rôle accru joué par la Chine et la Russie dans cette crise.

39. M<sup>me</sup> Fallon décrit ensuite la situation problématique en mer de Chine méridionale. Dans une volonté de s'opposer à la Cour internationale de justice et de maquiller la réalité, l'État chinois s'est lancé dans une opération de réaménagement des terres en vue de créer des îles, ainsi que dans le recrutement d'une « milice maritime » pour asseoir son autorité et menacer les navires japonais présents dans la région. La tactique utilisée en mer de Chine méridionale est également employée dans la mer de Chine orientale, où de nombreux cas de confrontation avec le Japon ont été relevés.

40. L'intervenante aborde ensuite la question de l'islam radical en Asie du Sud-Est. Son exposé porte plus particulièrement sur les Philippines et le régime Duterte. Elle indique que les combats font rage aux alentours de Marawi et que des insurgés venus du Moyen-Orient et d'Asie centrale affluent dans la région. M<sup>me</sup> Fallon note très justement que cette situation aura des répercussions sur l'initiative « One Belt, One Road » de la Chine, et que l'État chinois a intérêt à intervenir dans la région.

41. L'intervenante conclut en indiquant qu'il est difficile de se prononcer sur les perspectives d'avenir dans la région du fait que la stratégie de l'administration américaine en Asie de l'Est demeure obscure et que les relations entre Trump et Kim Jong-Un sont imprévisibles.

42. **Jong-Kul Lee** (KR) se dit très préoccupé par la situation sécuritaire dans la péninsule coréenne suite aux récents essais effectués par la Corée du Nord. M. Lee exprime sa gratitude

pour l'aide énergétique apportée par l'OTAN pour mettre fin aux ambitions nucléaires nord-coréennes.

43. Le président, M. Canas, et **Andrew Laming** (AU) demandent des précisions sur le rôle de la Chine et de la Russie dans la région, en particulier sur le rapprochement progressif des Russes avec le régime nord-coréen et sur les pratiques peu démocratiques de la Chine à Hong Kong et dans toute l'Asie du Sud-Est. **Lord Jopling** (UK) demande si l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) pourrait susciter un regain d'intérêt. M<sup>me</sup> Taskesenlioglu appelle l'attention sur les violations des droits humains qui sont commises à l'encontre de la population rohingya du Myanmar.

#### **X. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Faire face à l'arsenalisation de l'information* [215 CDS 17 F] présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure**

44. M<sup>me</sup> Cordy fait remarquer que le projet de résolution compile les principaux constats figurant dans le rapport de la sous-commission, et qu'il s'appuie sur plusieurs exposés qui ont été présentés ces dernières années aux membres de la CDS au sujet des défis de la cyber-révolution.

45. La rapporteure souligne que les gouvernements des États membres doivent prendre des mesures pour s'adapter aux défis posés par l'ère de l'information. Le projet de résolution recommande en particulier la désignation d'institutions spéciales chargées de repérer les attaques de désinformation et de les contrer en leur opposant des faits. Le texte recommande que l'Alliance continue de prendre des mesures restrictives, par exemple en retirant les contenus extrémistes et en mettant sur liste noire les belligérants les plus actifs en matière de désinformation.

46. Plus spécifiquement, les forces armées de l'OTAN devront : s'adapter plus rapidement ; intégrer un volet médias sociaux dans les exercices et la formation de leur personnel ; intégrer la capacité d'utiliser les médias sociaux à tous les niveaux de commandement ; améliorer l'échange des meilleures pratiques s'agissant de la protection du processus électoral ; nouer des partenariats solides avec les groupes de médias pour renforcer leur capacité à supprimer les contenus illicites et à développer des logiciels permettant de vérifier les faits ; investir davantage dans l'éducation des citoyens et le développement de leurs compétences numériques et de leur esprit critique afin qu'ils puissent détecter l'utilisation de « trolls » et de « bots ». En même temps qu'ils s'attaquent à ces difficultés, la rapporteure appelle tous les pays à garder à l'esprit et à respecter les principes d'ouverture, de pluralisme et d'inclusion sur lesquels repose l'Alliance.

47. Le président soumet pour examen deux amendements. D'une part, la délégation française souhaite que soit ajoutée dans le premier paragraphe de la résolution l'expression « dans le respect des libertés fondamentales ». D'autre part, la délégation allemande propose d'inclure une référence aux pays des Balkans occidentaux. **Le projet de résolution [215 CDS 17 F] tel qu'amendé, est adopté.**

#### **XI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Stabilité et sécurité dans la région de la mer Noire* [219 CDS 17 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure spéciale**

48. Ulla Schmidt présente le projet de résolution sur la région de la mer Noire. Le texte met l'accent sur l'importance de cette région pour la communauté euro-atlantique, ainsi que du soutien aux pays membres et associés de l'Alliance dans la région. La rapporteure rappelle la vision de l'Alliance, à savoir une région de la mer Noire démocratique et pacifiée. Or, la démocratie n'est pas totalement installée, des atteintes à la souveraineté continuent d'être commises, et les tensions croissantes en matière de sécurité maritime font obstacle aux initiatives de coopération et

de stabilité régionale. M<sup>me</sup> Schmidt cite à cet égard le renforcement du dispositif militaire de la Russie ainsi que la violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Géorgie, qui requièrent une réponse ferme, prudente et proportionnée.

49. La rapporteure appelle l'ensemble des parties prenantes à continuer de chercher des moyens de raviver une coopération régionale inclusive, de manière à réduire les tensions, favoriser la stabilité régionale et permettre un règlement pacifique des conflits. Elle encourage également tous les pays membres de l'OTAN, ainsi que l'Union européenne, à renforcer leur engagement dans la région. Enfin, elle invite instamment les Alliés à afficher leur volonté de faire respecter les lois internationales qui régissent la mer Noire.

50. La résolution a pour but de montrer que toutes les réformes démocratiques et tous les efforts de lutte anticorruption qui sont menés dans la région de la mer Noire bénéficient d'un soutien large et durable. Il incombe à l'Alliance de dénoncer le recul démocratique et la responsabilité de tout un chacun en la matière, ainsi que de promouvoir la liberté des médias et la bonne gouvernance dans l'ensemble de la zone euro-atlantique. La sécurité euro-atlantique repose sur la stabilité politique ainsi que sur la restauration de la souveraineté, des droits humains et de la démocratie dans la région.

51. Un certain nombre d'amendements ont été déposés par les délégations azerbaïdjanaise, géorgienne, moldove, roumaine et turque. Afin d'accélérer la procédure, les délégations géorgienne et roumaine ont retiré plusieurs de leurs amendements qui présentaient moins d'importance. La majorité des amendements déposés avaient trait au rôle de l'Alliance dans la région de la mer Noire et à l'importance d'apporter un soutien à la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine. À quelques exceptions près, les amendements sont adoptés à l'unanimité. L'un de ceux qui sont rejetés concernait la proposition turque de n'appliquer les points relatifs aux progrès démocratiques qu'aux États de la région non membres de l'OTAN. Les amendements des délégations azerbaïdjanaise et moldove visant à élargir la portée de la résolution sont eux aussi rejetés.

52. **Le projet de résolution [219 CDS 17 F], tel qu'amendé, est adopté.** Les délégués turcs expriment leur désaccord sur certaines parties du texte.

## **XII. Présentation des activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique (CSDSG)**

53. Le président remercie la délégation britannique pour son accueil de la sous-commission lors de ses visites à Londres et York, ainsi que les délégués qui se sont rendus en septembre à Philadelphie et à Carlisle dans le cadre de la visite conjointe de la CSDSG. M. Canas salue tout spécialement Lord Jopling, qui a présidé les tables rondes.

54. Le président rappelle aux membres de la commission qu'une visite aura lieu au Koweït du 13 au 15 novembre, et qu'ils sont invités à s'y inscrire dans les meilleurs délais. Ce déplacement inclura une visite au Centre régional OTAN - Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), et traitera notamment de la coopération euro-atlantique avec le Koweït et la région du Golfe. En 2018, la CDS et la CSDSG devraient se rendre au Qatar, en Scandinavie (Islande ou Norvège), à Prague et à Budapest.

55. Il est ensuite question des thèmes des rapports pour 2018. Ulla Schmidt, qui vient d'être élue rapporteure générale de la CDS, continuera de rendre compte de la situation dans la région de la mer Noire, en s'intéressant plus spécialement à la démocratie, aux droits humains, à l'état de droit et à la lutte anticorruption. Le rapport de la CSDSG portera sur un nouveau sujet : les capacités de recherche et de sauvetage dans la zone euro-atlantique. Ces capacités jouent un rôle particulièrement important dans deux régions limitrophes de la communauté euro-atlantique : le Grand Nord et la mer Méditerranée. Enfin, le rapport spécial de la CDS en 2018 sera sans

doute consacré aux défis de la guerre hybride, notamment au regard des actions menées par la Russie pour porter atteinte à l'unité euro-atlantique et à la confiance dans les institutions. M. Canas suggère que le rapport aborde, entre autres, la question de la protection des processus électoraux contre l'ingérence extérieure.

56. Le président demande aux délégués s'ils ont des commentaires à faire sur les propositions. Koryun Nahapetyan demande si les pays associés pourront participer aux visites précitées. M. Canas lui répond que cela devra être déterminé au cas par cas.

57. Pour finir, le président suggère que la commission organise une autre enquête sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Il indique également que l'Assemblée envisage d'organiser cette année un événement spécial sur les questions de genre. Enfin, il propose que M<sup>me</sup> Schmidt pilote la préparation et la réalisation de l'enquête. L'intéressée donne son accord.

### **XIII. Élection des membres des bureaux de la commission et de la sous-commission**

58. M. Canas supervise le processus d'élection des membres des bureaux de la commission et de la sous-commission. **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR) est élue par acclamation présidente de la CDS, succédant à **Vitalino Canas** (PT) qui est applaudi pour son mandat. Ce dernier est ensuite élu par acclamation président de la CDSDG. **Ulla Schmidt** (GE) est élue par acclamation rapporteure générale de la CDS, tandis que **Lord Jopling** (UK) est élu par acclamation rapporteur spécial. Enfin, **Brett Guthrie** (US) est élu vice-président de la CDSDG, succédant à **Lois Frankel** (US).

### **XIV. Divers**

59. Aucun autre sujet n'est abordé.

### **XV. Date et lieu de la prochaine réunion**

60. Le président clôt la séance en indiquant que la prochaine réunion de la commission aura lieu dans le cadre de la session de printemps 2018 à Varsovie (Pologne), du 25 au 28 mai.